

LIBAN**L'annonce de la libération par Damas de 23 Libanais : une initiative à parachever**

Le dossier des détenus libanais dans les prisons syriennes a été hier au centre de l'actualité, au lendemain de la remise au Liban par les autorités syriennes d'une liste comprenant les noms de vingt-trois prisonniers de droit commun qu'elles ont libérés.

Les réactions à cette initiative étaient donc favorables hier, bien que, « sur le plan pratique, celle-ci reste insuffisante puisque aucun des noms donnés ne figure sur la liste des personnes arbitrairement détenues en Syrie et présentée par Solide, en 2005, à la commission conjointe libano-syrienne chargée du suivi du dossier », explique Ghazi Aad, porte-parole de Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil). « Les vingt-trois personnes relaxées n'ont aucune relation avec le dossier des Libanais détenus arbitrairement en Syrie », affirme-t-il, soulignant que huit de ces anciens détenus figuraient effectivement sur la liste des disparus présentée par Solide, « mais il s'est avéré qu'ils étaient condamnés pour des crimes de droit commun ». Et de noter que ces personnes ont été libérées il y a près d'un mois, mais leur relaxation a été tenue secrète à leur demande « pour éviter que le processus de libération de leurs compagnons ne soit entravé », mais aussi pour que l'affaire ne fasse pas l'objet d'un « chantage politique avec l'approche des législatives ».

Exprimant sa crainte que « cette initiative n'occulte le dossier des disparus et des personnes arbitrairement arrêtées en Syrie », Ghazi Aad a réitéré son appel aux autorités concernées pour « réactiver les commissions conjointes afin que la vérité sur le sort des centaines de disparus soit révélée ». Une demande qui trouve un écho chez Ali Abou Dehn, président de l'Association des anciens détenus libanais en Syrie, qui a rappelé que « notre principale revendication demeure la libération des détenus politiques en Syrie ».

De son côté, le ministre de la Justice, Ibrahim Najjar, a souligné que les autorités libanaises n'ont pas reçu les prisonniers. « À ce jour, nous ignorons à quelle partie ils ont été remis », poursuit-il. Selon des sources citées par l'agence al-Markaziya, ces derniers « auraient traversé la frontière libano-syrienne en empruntant des passages particuliers et illicites ». Quant au président du parti Kataëb, Amine Gemayel, il a estimé que cette initiative « jette les bases de nouvelles relations avec la Syrie ». « Toutefois, nous ne nous arrêterons pas à ce stade, a-t-il ajouté, parce que le dossier des disparus contient 250 noms, et les autorités syriennes se doivent d'aider le gouvernement libanais à dévoiler les circonstances qui concernent cette affaire ».

Le député Ibrahim Kanaan a, pour sa part, exprimé le souhait que « cette initiative soit le premier jalon sur la voie de la solution qui nécessite de tirer au clair le sort des disparus libanais dans les geôles syriennes, d'autant que ce dossier constitue une appréhension nationale pour les Libanais ».

Soulignant que la clôture de ce dossier nécessite « des efforts communs des parties libanaise et syrienne », M. Kanaan a appelé à traiter les Libanais libérés des prisons syriennes de la même manière que les anciens détenus en Israël, notamment en ce qui concerne les « indemnités et les services sociaux ».

En Syrie, un responsable proche de la commission conjointe libano-syrienne s'est déclaré étonné du « tapage médiatique » qui a entouré la relaxe des vingt-trois prisonniers « puisque les autorités syriennes avaient déjà informé le gouvernement libanais des noms

20090624-00036-2

des personnes condamnées et qui ont été graciées ou remises en liberté il y a près d'un mois ».

Ce responsable a par ailleurs rappelé que Damas avait remis au Liban une liste de 107 noms qui purgent leur peine en Syrie. Il a affirmé qu'« en dehors de cette liste, aucun Libanais ne se trouve dans les prisons syriennes ». Et de noter enfin que « les autres personnes qui figurent sur cette liste purgent encore leur peine en Syrie ».